

# ACTUALITÉ

## Dépanneur

### MOT DU PRÉSIDENT



**MICHEL GADBOIS**  
Président de l'AQDA

## LES DÉPANNEURS AU BUREAU DE JUSTIN TRUDEAU

Le dossier de la légalisation du cannabis représente un bon exemple du pouvoir du gouvernement fédéral mais aussi de ses limites dans le domaine de l'alimentation. Lors de la Journée parlementaire annuelle de l'Association des dépanneurs se tenant à Ottawa en avril dernier, les représentants des dépanneurs ont discuté de ce dossier, parmi d'autres, avec les élus fédéraux.

Allant du bureau du Premier ministre, en passant par le caucus québécois du Parti conservateur, ces rencontres se sont terminées par une réception au Parlement, organisée par la députée fédérale de Laval, Linda Lapointe, une ex-détaillante qui défend la baisse des frais de carte de crédit.

Dans le cas particulier de la légalisation du cannabis, les problèmes de vente et de distribution vont commencer dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018, date à laquelle la vente du produit deviendra légale. Chaque province a le pouvoir de décider comment se fera la vente au détail, et ça risque de ressembler à la mosaïque des lois sur la vente d'alcool et de bière présentement en vigueur à travers le Canada.

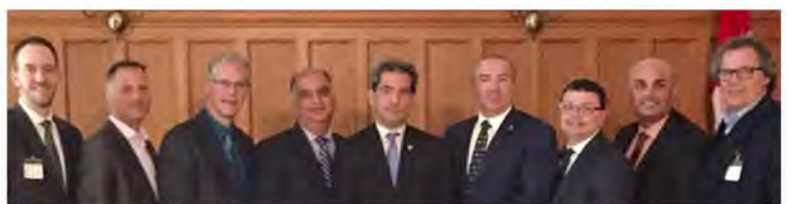
Il est quand même ironique d'entendre les politiciens se convaincre que la légalisation du cannabis va régler les problèmes de la criminalité et de la contrebande liés au produit, quand du même souffle ils appuient l'imposition des paquets de cigarettes neutres qui fera augmenter de toute évidence la contrebande du tabac, un problème qui s'aggrave sans cesse et qu'ils n'ont jamais réglé.

Sur une note plus positive, les représentants des détaillants ont réussi à mieux sensibiliser les politiciens fédéraux sur deux enjeux où le gouvernement fédéral a justement tous les pouvoirs pour intervenir et qui perdurent depuis longtemps. Il s'agit ici des frais de transaction imposés aux marchands sur les cartes de crédit. Aussi, ils ont été sensibilisés par le dumping « illégal » des produits alimentaires américains, en particulier dans le domaine des friandises qui se retrouvent à bas prix dans les magasins du dollar ou les pharmacies.

Ces produits ne respectent pas les normes canadiennes d'étiquetage, en n'identifiant pas, par exemple, les produits allergènes telles les arachides. Même si la très grande majorité des règlements qui affectent les dépanneurs dépendent du gouvernement du Québec, ces quelques lois qui relèvent d'Ottawa ont un impact important sur nos commerces. D'où l'importance de nos rencontres avec les politiciens fédéraux.



De gauche à droite : Denis Paradis, député de Brome-Missisquoi, Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national, Linda Lapointe, députée de Rivière-des-Mille-Îles, Praful Manek, Provisions Ste-Odile et Michel Gadbois, président de l'AQDA.



Rencontre avec le caucus du Parti conservateur. De gauche à droite : Sébastien Palardy, Boni-Soir – Voisin, Pascal Laporte, Réseau GLP, Yvon Bruneau, Loblaw, Praful Manek, Provisions Ste-Odile, Pierre Paul-Hus, député de Charlesbourg, Bernard Généreux, député de Montmagny, Jacques Gourde, député de Lévis, Satinder Chera, président de l'ACDA et Michel Gadbois, président de l'AQDA.

## AVIS : VÉRIFIEZ VOTRE CODE D'INSCRIPTION AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC



### 60-41 - COMMERCE DE DÉTAIL DE PRODUITS DU TABAC ET JOURNAUX

Suite à des visites d'inspecteurs pour tester la vente aux mineurs, certains détaillants nous ont informés s'être vu remettre des avis d'infraction (de près de 1 500 \$) pour des erreurs de codes dans l'inscription de leur commerce au registraire des entreprises du Québec.

Il est important que chaque détaillant s'assure d'avoir inscrit le bon code pour leur commerce dans leur mise à jour du registraire des entreprises pour indiquer qu'il exploite un commerce où se fait la vente de tabac en référence au ministère du Revenu.

Si vous vendez du tabac, votre code devrait probablement être 60-41 – commerce de détail de produits du tabac et journaux.

Pour vérifier votre inscription, rendez-vous à [www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr](http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr)



# Souper Gala

DE L'AQDA

Le 19 septembre prochain, dans le cadre du Salon des dépanneurs, l'AQDA tiendra un souper Gala pour souligner la contribution à l'industrie de Jacques Beaudry, président de Beaudry & Cadrin.

En plus de souligner la contribution de M. Beaudry, cette activité permettra aussi de présenter le Rapport de l'industrie 2017. De plus, M. Serge Harnois, président-directeur général de Harnois Groupe pétrolier fera une présentation sur l'évolution et les perspectives d'avenir de cette entreprise familiale fondée en 1958.

Ce souper se veut une occasion annuelle de réseautage de l'industrie.

Le tarif pour les membres est de 1 200 \$ pour une table de 8 personnes, et de 2 000 \$ pour les non-membres. Des billets à la pièce sont aussi disponibles. Faites vite ! Ces tarifs sont en vigueur jusqu'au 28 juillet. Après cette date, les tarifs seront majorés de 15 %.

Des commandites sont aussi disponibles.

Pour réserver votre place ou pour obtenir plus d'information, veuillez cliquer ici ou encore envoyer un courriel à [info@aqda.ca](mailto:info@aqda.ca)



## LE SALON DES DÉPANNEURS

19-20 SEPTEMBRE PROCHAINS

N'oubliez pas que Le Salon des dépanneurs du Québec se tiendra cette année à la Place Forzani de Laval les 19 et 20 septembre prochains. Le Salon sera ouvert les après-midi des 19 et 20 septembre, de 12h à 17h. L'AQDA sera présente avec un kiosque.

Pour vous inscrire au Salon des dépanneurs :

 <p>Allez en ligne sur <a href="http://www.salondec.ca">www.salondec.ca</a></p>	<p>Cliquez sur</p> <p><b>JE M'INSCRIS</b></p>	<p>Utilisez le code promotionnel</p> <p><b>AQDA</b></p>	<p>Et obtenez :</p> <p>OU</p> <p>une inscription gratuite à une journée de séances éducatives</p> <p>2 jours</p> <p>un laissez-passer de deux jours pour la salle d'exposition</p>
--	---	---	--



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AQDA

LE 19 SEPTEMBRE À 11h

Participez à l'Assemblée générale annuelle de l'AQDA qui se tiendra le 19 septembre à compter de 11h à la salle 202 de la Place Forzani à Laval. Le conseil d'administration se réunira afin de faire son rapport sur les activités 2016 - 2017 et présenter son plan pour 2017-2018. Des élections auront lieu pour former le nouveau conseil d'administration. À cet effet, les candidatures sont ouvertes depuis le mois de mai.

Nous attendons détaillants, fournisseurs et distributeurs pour participer aux discussions et rencontrer les membres du conseil d'administration lors du buffet qui sera servi à compter de midi.

Pour participer à l'Assemblée générale annuelle, vous devez vous inscrire avant le 8 septembre en envoyant un courriel à [info@aqda.ca](mailto:info@aqda.ca).



### MEMBRES FOURNISSEURS NATIONAUX

Il nous fait plaisir de vous présenter des membres fournisseurs nationaux qui appuient financièrement votre association en 2017. Nous les remercions pour leur soutien.



### MEMBRES FOURNISSEURS DU QUÉBEC

Ces fournisseurs du Québec se sont récemment joints à l'AQDA. Nous les remercions chaleureusement pour leur appui à l'industrie.



### PAS ENCORE MEMBRE DE L'AQDA?

Faites-le dès maintenant : [www.acda-aqda.ca/devenez-membre](http://www.acda-aqda.ca/devenez-membre)



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DÉPANNEURS EN ALIMENTATION  
Tél : 514 695-8284 | Sans frais : 1 888 995-8284  
[www.acda-aqda.ca](http://www.acda-aqda.ca) | [info@aqda.ca](mailto:info@aqda.ca)



[www.we-expect-id.ca](http://www.we-expect-id.ca)